

Maraîcher urbain | Maraîchère urbaine



Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.



Les cours pratiques et théoriques pour cette formation sont dispensés en Wallonie, dans un centre <u>Ifapme</u>. La pratique en entreprise peut, par contre, avoir lieu à Bruxelles. Pour signer une convention de stage ou un contrat d'alternance à Bruxelles, <u>contactez un référent stage du sfpme</u>.

Détails sur la formation:

Horaire:

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

Il s'agit d'une formation à gestion intégrée, c'est-à-dire que la gestion est répartie sur les 2 années de formation avec un focus « gestionnaire » plus important en 2^{ème} année.

- 1^{ère} année : lundi et mardi de 14h00 à 21h30
- 2^{ème} année : lundi et mardi de 14h00 à 21h30

Les horaires de cours pourront être adaptés de semaine en semaine en fonction des impératifs météorologiques et des exigences de la pratique sur champs.

Programme:

Cours professionnels et cours de gestion (gestion intégrée)

1^{ère} chef d'entreprise (256h)

- Enjeux et réalités de l'agriculture urbaine en Belgique et en Région bruxelloise (24h)
- Gérer les activités de production maraîchère urbaine pleine terre (108h)
- Gérer les activités de production maraîchère urbaine hors sol (hydroponie) (60h)
- Conditionner et transformer la production maraîchère urbaine dans le respect des normes environnementales, d'hygiène et de sécurité (44h)
- Phytolicence 1^{ère} partie (20h)

2^{ème} chef d'entreprise (256h)

- Conditionner et transformer la production maraîchère urbaine dans le respect des normes environnementales, d'hygiène et de sécurité (44h)
- Gérer les infrastructures et équipements liés à la production, aux services et la commercialisation (32h)



- Commercialiser les produits de maraîchage et/ou les services (32h)
- Gérer l'exploitation maraîchère urbaine et son intégration au sein d'un écosystème dans le respect des normes comptables et administratives (92h)
- Accompagnement de projet d'exploitation maraîchère et suivi TFE (16h)
- Phytolicence 2^{ème} partie (40h)

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage rémunérée avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine). Des conventions de stage non rémunérées sont acceptées.

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour leguel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Le stage se réalisera chez un maraîcher pleine terre et/ou hors sol chaque année. Il y aura possibilité de fractionner le stage sur différentes entreprises. Le candidat devra fournir son rapport de stage pour présenter l'examen C (accompagné de la justification du suivi des heures de stage).

Les stages dans des exploitations maraîchères centrées sur une production non végétale (escargots, insectes, apiculture...) ne seront acceptés qu'à partir de la 2^{ème} année avec accord préalable du conseiller pédagogique, si nécessaire après rencontre avec l'auditeur, et ce afin de pouvoir définir sur quoi portera le stage et d'identifier les compétences qui seront acquises.

Le stage de 2^{ème} année se focalisera sur les aspects de gestion administrative, comptable, ressources humaines, infrastructures, vente et commercialisation....

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise « Maraîcher





urbain » homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion.

Un Certificat de compétences acquises en formation (CECAF) d'« Assistant maraîcher urbain » pourra être délivré sur demande moyennant la réussite de la 1^{ere} année (cours + examen C et 250h minimum de stage pratique). Vous pourrez choisir de :

- travailler comme assistant maraîcher urbain dans une ferme urbaine, voire non urbaine
- vous perfectionner dans une technique propre au maraîchage urbain (permaculture, micro pousses, entomoculture, héliciculture, apiculture, fongiculture...), à la transformation de votre production (préparations culinaires...)

En tant qu'assistant maraîcher, vous assistez le maraîcher urbain sous sa responsabilité, dans les opérations de production maraîchère, de récolte, conditionnement, voire de transformation des produits récoltés. Vous travaillez en tant que salarié sous la responsabilité du maraîcher urbain ou en tant que membre d'une coopérative/association. Vous ne prenez pas en charge la gestion de l'entreprise maraîchère.

IMPORTANT : Il n'y a pas d'accès à la profession exigée pour s'installer comme maraîcher à Bruxelles, mais l'exercice du métier exige l'obtention d'une phytolicence P2 pour l'utilisation de produits phytosanitaires. Cette règlementation sera abordée dans la formation, surtout en 2ème année mais l'évaluation sera gérée par les services de la Région Wallonne ou de la Région Bruxelloise. Vous devrez passer l'examen de phytolicence par vos propres moyens (plus d'info ici)

L'obtention du diplôme de chef d'entreprise maraîcher urbain est indépendante de l'obtention ou non de la réussite de l'épreuve « phytolicence ».

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise Maraîcher urbain et certificat de gestion

Prix: 325 € par an

Durée: 2 ans

Pratique en entreprise obligatoire pour chaque année de formation

Plus d'informations: 0800 85 210 -

info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- 4^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6ème année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)

La formation est également accessible aux professionnels avec une expérience professionnelle dans le secteur (dossier de motivation à rentrer).